HK/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2012- 582 /PRES/PM/MAECR/ MEF portant nomination des membres du Comité de recours de la Commission Nationale pour les Réfugiés (CONAREF).

Visa CF H 0443

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution;

- VU le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre;
- VU le décret n°2012-122/PRES/PM du 23 février 2012 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso;
- VU le décret n°2011-118 /PRES/PM/MAECR du 10 mars 2011 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour les Refugiés (CONAREF);
- VU le décret n°2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 06 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement;
- VU le décret n°2011-1081/PRES/PM/MAECR du 30 décembre 2011 portant organisation du Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale;
- Sur rapport du Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 juin 2012 ;

DECRETE

ARTICLE 1:

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du Comité de recours de la Commission Nationale pour les Refugiés (CONAREF) pour un mandat de trois (03) ans renouvelables :

Au titre du Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale

Monsieur Amadou DICKO, Mle 0028 442 E, Conseiller des affaires économiques.

Au titre du Ministère de la justice, garde des sceaux

Monsieur Bassirou NIGNAN, Mle 130 293 U, Magistrat.

Au titre du Ministère de la défense nationale et des anciens combattants

Le Colonel Sidi PARE, Magistrat militaire.

Au titre du Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité

Monsieur Cyrille SANON, Mle 57716 N, Commissaire principal de police.

Au titre du Ministère des droits humains et de la promotion civique

Monsieur Yakouma Jean de Dieu BAMBARA, Mle 53 345 E, Conseiller en droits humains.

ARTICLE 2:

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 11 juillet 2012

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Ben bamb

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Yipènè Dibril

Blaise COMPAORE

3

